

## **DBV Technologies annonce le règlement-livraison des actions ordinaires supplémentaires au titre de l'exercice de la totalité de l'option de surallocation dans le cadre de son offre globale**

DBV Technologies (la « Société ») (Euronext : DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq Stock Market : DBVT), société biopharmaceutique française, annonce ce jour le règlement-livraison d'un total de 529 162 actions ordinaires supplémentaires, dont 208 802 actions ordinaires sous la forme de 417 604 d'*American Depositary Shares* (« ADS »), aux mêmes modalités que les titres émis précédemment dans le cadre de l'offre globale, à la suite de l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques chefs de file et teneurs de livres associés dans le cadre de l'offre globale tel que précédemment annoncé par la Société. Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire. A la suite de ce règlement-livraison complémentaire le produit brut de l'offre globale versé à la Société s'élève à environ 172,5 millions de dollars américains (soit environ 140,8 millions d'euros), avant déduction des commissions et des autres dépenses liées à l'offre. Les ADSs de la Société sont admis aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DBVT » et les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole « DBV ».

Morgan Stanley et Goldman Sachs sont intervenus comme chefs de file et teneurs de livres associés dans le cadre de l'offre globale. Barclays et Deutsche Bank Securities sont intervenus également comme teneurs de livres associés. Bryan Garnier & Co. est intervenu en tant que co-chef de file dans le cadre de l'offre globale.

La Société envisage d'utiliser le produit net de l'offre globale pour financer le développement et la commercialisation de Viaskin Peanut, la progression du développement de ses autres produits candidats ainsi que plus généralement son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Un document d'enregistrement Form F-3 relatif aux titres à émettre dans le cadre de l'offre globale a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission et déclaré effectif le 27 juillet 2016. L'offre au public a été réalisée au moyen d'un prospectus écrit en langue anglaise et d'un prospectus additionnel (*prospectus supplement*) intégré dans le document d'enregistrement Form F-3. Un supplément au prospectus préliminaire (*preliminary prospectus supplement*) et un *accompanying prospectus* décrivant les conditions de l'offre ont été déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et sont disponibles sur le site internet de la Securities and Exchange Commission à l'adresse suivante : [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Des exemplaires du *preliminary prospectus supplement* et de l'*accompanying prospectus* peuvent être obtenus, sans frais, auprès de : Morgan



Stanley & Co. LLC, 180 Varick Street, 2nd Floor, New York, NY 10014, United States, à l'attention de: Prospectus Department; Goldman Sachs, à l'attention de : Prospectus Department, 200 West Street, New York, NY 10282, par téléphone au +1 866-471-2526, facsimile au +1 212-902-9316 ou par e-mail à [prospectusgroup-ny@ny.email.gs.com](mailto:prospectusgroup-ny@ny.email.gs.com) ; Barclays Capital Inc., c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, par téléphone au +1-888-603-5847 ou par e-mail à [barclaysprospectus@broadridge.com](mailto:barclaysprospectus@broadridge.com) ; ou auprès de Deutsche Bank Securities, à l'attention de : Prospectus Group, 60 Wall Street, New York, NY 10005-2836, par téléphone au +1 800-503-4611 ou par e-mail à [prospectus.cpdg@db.com](mailto:prospectus.cpdg@db.com).

\* \* \*

### À propos de DBV Technologies

DBV Technologies développe le patch Viaskin®, une plateforme technologique totalement brevetée avec de nombreuses applications potentielles en immunothérapie. L'immunothérapie par voie épicutanée, ou EPIT®, utilise le Viaskin® pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire sur une peau intacte. Viaskin est non-invasif, auto-administré et pourrait permettre une prise en charge en toute sécurité des patients souffrant d'allergie alimentaire, pour lesquelles il n'existe pas de traitements approuvés. Le programme de développement comprend des essais cliniques sur Viaskin Peanut et Viaskin Milk, une étude expérimentale sur le Viaskin Egg et un essai clinique preuve de concept dans l'œsophagite à éosinophiles. DBV a également développé sa plateforme technologique dans le domaine des vaccins et de certaines maladies auto-immunes pour lesquelles les besoins médicaux sont insatisfaits. Les sièges mondiaux de DBV Technologies se situent à Montrouge en France, New York, NY. Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris (mnémonique : DBV, code ISIN : FR0010417345), qui fait partie de l'index SBF120, et les ADS de la Société (représentant chacune la moitié d'une action ordinaire) sont admises aux négociations sur le marché Nasdaq Global Select Market (mnémonique : DBVT).

### Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et notamment des déclarations relatives au produit brut attendu de l'offre globale. Ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les risques associés aux essais cliniques et aux procédures et autorisations réglementaires et le risque lié à l'insuffisance de trésorerie et de liquidités au sein de la Société constituent autant de facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF et de la Security and Exchange Commission aux Etats-Unis, y compris dans le rapport annuel de la Société (Form 20-F) relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017. Les investisseurs existants et potentiels sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives qui ne valent qu'à la date des présentes. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres, sauf dans les cas prescrits par la loi.



## Contact Relations investisseurs de DBV

Sara Blum Sherman

Directeur Senior, Relations Investisseurs et Stratégie

+1 212-271-0740

[sara.sherman@dbv-technologies.com](mailto:sara.sherman@dbv-technologies.com)

### Avertissement

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou des ADS dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

La diffusion de ce document, peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Aucun prospectus soumis au visa de l'AMF n'a été déposé en France dans le cadre de l'offre globale. Des exemplaires du document de référence de la Société, incluant notamment les facteurs de risques, déposés auprès de l'AMF le 16 mars 2018 sous le numéro D.18-0144 sont disponibles gratuitement au siège de la Société situé au 177-181, avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge, France, ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France et les titres mentionnées dans le présent document peuvent seulement être offerts ou vendus en France conformément à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier à des (i) personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, et/ou (iii) un cercle restreint d'investisseurs agissant pour leur propre compte, tous tels que définis dans et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres visés ici rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont (i) des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'il a été modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.)



("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance, ou (iii) à toute autre personne à laquelle une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de titres peut être communiquée légalement ou qui pourra provoquer légalement cette communication (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées.